

Professionnels
avisés

GAMME
PROTECPRO



La garantie
de toutes
les expertises

 AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

GAMME
PROTECPRO



Des solutions conçues **pour les** **professionnels avisés**

Professionnel indépendant ou gérant majoritaire, votre métier mérite une attention d'expert. VIASANTÉ Mutuelle met tout son professionnalisme au service de votre santé et de votre protection sociale.

Avec ProtecPro, choisissez une garantie qui vous ressemble.

Notre gamme santé PROTECPRO a été conçue pour répondre à vos besoins en santé et vous garantir une protection adaptée. Elle se compose de :

10 NIVEAUX DE GARANTIES DE PRO 10 À PRO 100 :

- PRO 10 à PRO 30 pour **assurer l'essentiel.**
- PRO 40 à PRO 70 pour **bénéficier d'une couverture étendue.**
- PRO 80 à PRO 100 pour **choisir le tout confort.**

2 OPTIONS :

- **Un renfort BIEN-ÊTRE** à partir du niveau PRO30, pour une prise en charge des médicaments et des actes non remboursés par le Régime Obligatoire, comme les médecines douces (dont ostéopathie, acupuncture...).
- **Un service ASSISTANCE** en cas d'hospitalisation, de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Vous bénéficiez sur simple appel téléphonique de conseils d'experts sur des questions pratiques, juridiques ou médicales et d'une assistance complète (garde d'enfants, aide ménagère, livraison de médicaments...).

LES + DE PROTECPRO

- ➕ **SPÉCIFICITÉ** : Une gamme pensée pour les professionnels indépendants et leur famille
- ➕ **SOUPLESSE** : La possibilité de renforcer et de faire évoluer votre garantie
- ➕ **EFFICACITÉ** : Plusieurs niveaux de garanties pour optimiser vos remboursements
- ➕ **ACCOMPAGNEMENT** : Un pack Assistance et un service Simplisanté
- ➕ **CONFORT** : Un pack Bien-être
- ➕ **AVANTAGE FISCAL** : Une gamme solidaire et responsable éligible à la loi Madelin⁽¹⁾

BIEN CHOISIR VOTRE GARANTIE PROTECPRO

(NOS EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS)

CONSULTATION SPÉCIALISTE⁽²⁾

56€	Prix de la consultation (dont 28€ de dépassements d'honoraires)
- 18,60€	(Remboursement Régime obligatoire)
- 36,40€	(Remboursement mutuelle niveau PRO 30)
1€	Reste à Charge (participation forfaitaire par acte)

PROTHÈSE DENTAIRE (REMBOURSÉE PAR LE RÉGIME OBLIGATOIRE)

500€	Prix de la prothèse
- 75,25€	(Remboursement Régime obligatoire)
- 424,75€	(Remboursement mutuelle niveau PRO 90)
0€	Reste à Charge

MÉDECINE DOUCE (CONSULTATION ACUPUNCTEUR)

200€	Prix des consultations sur l'année (4 séances x 50€)
- 0€	(Remboursement Régime obligatoire)
- 200€	(Remboursement mutuelle option pack BIEN-ÊTRE)
0€	Reste à Charge

ASTUCE CONSEIL

Avant d'acheter des lunettes, de démarrer des soins de prothèses dentaires... faites réaliser un devis et transmettez-le à VIASANTÉ Mutuelle pour connaître le montant de votre remboursement.

(1) Un contrat est dit solidaire lorsqu'il n'y a pas de sélection médicale et que les cotisations n'évoluent pas en fonction de l'état de santé de la personne. Un contrat est dit responsable lorsque la complémentaire santé encourage ses adhérents à respecter le parcours de soins coordonnés en déclarant un médecin traitant à sa caisse d'assurance maladie afin d'être mieux remboursé.

(2) Médecin adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée.

Prenez soin de votre santé comme de votre entreprise tout en profitant de nombreux avantages

DONNEZ DE LA FORCE À VOTRE SANTÉ EN CHOISSANT VIASANTÉ MUTUELLE POUR :

UN ACCOMPAGNEMENT À TOUTE ÉPREUVE

- **Prise en charge immédiate** sans délai de carence et sans questionnaire médical.
- **Tiers payant** qui vous dispense de la plupart des avances de frais.
- **Programmes de Prévention** pour préserver votre capital santé et votre bien-être : conférences débats, rencontres, journées de dépistage ou encore ateliers sur la gestion du stress, les premiers secours, la nutrition...
- **Espace personnel** sur www.viasante.fr pour vous permettre de consulter votre contrat et vos remboursements 24h/24, de modifier vos coordonnées, de déclarer un changement de situation, d'éditer une attestation...
- **Un réseau de professionnels de santé** partenaires.

UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

- **Un interlocuteur disponible** en agence, par téléphone et par internet.

UNE PROTECTION GLOBALE

Des conseils de spécialistes pour gérer l'ensemble de votre protection sociale en plus de votre complémentaire santé :

- **Prévoyance** pour anticiper demain en toute sérénité, protéger vos proches et assurer la pérennité de votre entreprise en cas d'arrêt de travail.
- **Retraite** pour préparer librement la fin de votre période d'activité et vous permettre de profiter d'avantages fiscaux dès aujourd'hui.
- **Épargne** pour faire prospérer le fruit de votre travail grâce à des solutions à la carte, de la plus sécurisée à la plus dynamique.

Simpli**S**anté UN SERVICE NOVATEUR

Sur www.simplisante.fr pour vous aider à concilier vie professionnelle et vie privée : pour gérer les aléas de la vie déstabilisants, pour surmonter les événements traumatiques sur le lieu de travail, pour accompagner au maintien ou au retour à l'emploi, pour prévenir les problèmes de santé...

**VIASANTÉ GÈRE
LE RSI**

ViaSanté  Régime Social
des Indépendants
ORGANISME CONVENTIONNÉ ORASANTÉ

VIASANTÉ Organisme Conventionné ORASANTE assure par délégation du RSI la **gestion des prestations maladie et maternité du régime des professionnels indépendants** pour les artisans, commerçants et industriels sur les régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, et Midi-Pyrénées.

Opter pour VIASANTÉ pour votre régime obligatoire en plus de votre complémentaire santé, c'est vous simplifier les démarches administratives (décompte unique de vos frais de santé, tiers payant...) et bénéficier d'un interlocuteur unique pour votre protection santé.

BÉNÉFICIEZ D'UN CADRE FISCAL FAVORABLE



La loi Madelin, entrée en vigueur en 1994, a pour but de favoriser la protection sociale des professionnels indépendants en leur permettant la déduction fiscale de leurs cotisations sociales. Elle vous aide donc à préparer librement la fin de votre période d'activité et à prévoir l'avenir en toute sérénité.

Les avantages fiscaux qu'elle engendre vous permettent de transformer une partie de votre revenu professionnel imposable en protection sociale.

PLAFOND DE DÉDUCTION FISCALE

7 % du PASS 2017 = 2 746 €



3,75 % du bénéfice imposable 2017



Plafond de déduction prévoyance et santé
(plafonné à 3 % de 8 PASS soit 9 414 € pour 2017)

Nos contacts et services



**UN IMPORTANT RÉSEAU D'AGENCES
DE PROXIMITÉ, PARTOUT EN FRANCE**



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

N°Cristal 09 69 39 3000

APPEL NON SURTAXE



ESPACE PERSONNEL SUR www.viasante.fr

Accédez à votre espace confidentiel et personnalisé pour :

- Modifier, compléter ou consulter vos **données personnelles**
- Consulter **vos remboursements** et les éditer en format PDF
- Créer des alertes pour tout nouveau remboursement
- Faire une demande d'**édition de carte de Tiers payant**
- Demander un **devis** pour une prestation ou un renfort de garantie
- Demander à **être rappelé** par un conseiller
- Consulter les documents essentiels à votre contrat (statuts, règlements mutualistes, descriptifs de garanties...)
- **Ajouter un bénéficiaire** sur votre contrat
- **Souscrire un renfort** de garantie



APPLI MOBILE VIASANTÉ MUTUELLE

pour consulter vos contrats et remboursements 24h/24
(à télécharger gratuitement sur Google Play et Apple Store)



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
VIASANTÉ
et Ecofolio.

VIASANTÉ Mutuelle : Mutuelle soumise aux dispositions
du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée
sous le N° SIREN 777 927 120
Siège social : VIASANTÉ Mutuelle
104-110, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Assureur et distributeur
Document non contractuel à caractère publicitaire
Soleiada Communication



AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

